

Résidence intercommunale "Jean VILLARD"



La résidence "Jean Villard" est un établissement public médico-social intercommunal. Située à Pollionnay, petite commune rurale des Coteaux du lyonnais (à 20 kms de Lyon), elle bénéficie d'un emplacement exceptionnel, tout proche du centre du village, avec vue sur la campagne et proximité des bois environnants.

En complément d'un **Service de Soins Infirmiers A Domicile** (SSIAD de 46 places), elle accueille des personnes âgées qui ont besoin d'une aide pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie ou dont l'état nécessite une surveillance régulière. Elle dispose :

- de 65 chambres **d'hébergement permanent** organisées en 4 unités de vie au sein de **L'EHPAD** (Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes),
- de 10 chambres **d'hébergement temporaire** pour accueillir des personnes âgées pendant une durée limitée, vivant à domicile,
- et de 3 places **d'accueil de jour** pour soutenir le projet de personnes âgées de poursuivre leur vie à domicile.

L'accueil



L'établissement, intercommunal, donne priorité aux habitants âgés de plus de 60 ans des communes appartenant aux cantons de TASSIN et VAUGNERAY.

Liste des communes relevant du syndicat intercommunal pour les personnes âgées (SIPAG) : BRINDAS – CHARBONNIERES LES BAINS – COURZIEU – CRAPONNE – FRANCHEVILLE – GREZIEU LA VARENNE – MARCY L'ETOILE – MESSIMY – POLLIONNAY – SAINT GENIS LES OLLIERES – SAINT LAURENT DE VAUX – SAINTE CONSORCE – TASSIN- LA-DEMI-LUNE – THURINS – VAUGNERAY – YZERON.

Un dossier d'admission est communiqué sur demande et permettra au médecin coordinateur d'évaluer les besoins des personnes et de préciser, en cas d'acceptation de leurs dossiers, les objectifs du séjour. En cas d'avis favorable, une visite de pré-admission est organisée.

Le cadre de vie



La vie à la résidence "Jean Villard" est organisée par étage et par unité. Les résidents présentant des besoins d'aides similaires sont accueillis dans une même unité de vie.

L'aile sud du bâtiment comporte les logements des résidents et comprend trois étages :

- Au rez-de-jardin, un service d'hébergement temporaire de 10 places est hébergé dans l'aile Est du bâtiment. Ses locaux comportent 10 chambres individuelles, une salle à manger avec office, un salon "Bien-être", et différents espaces de rencontre avec les familles.

Dans l'aile Ouest, une unité de vie protégée de 13 chambres individuelles donnant sur un jardin clos accueille des personnes ayant besoin d'une surveillance permanente et présentant des troubles de la maladie d'Alzheimer ou apparentés.

Un Pôle d'activités et de Soins Adaptés de 14 places accueille à la journée les personnes hébergées présentant des troubles cognitifs et des troubles modérés du comportement. Des activités sociales et thérapeutiques spécifiques et adaptées sont proposées.

- Au 1^{er} étage, comme au 2^{ème} étage, deux unités de 13 chambres individuelles sont articulées autour d'une même salle à manger, de petits salons, d'une salle de balnéothérapie et de services communs.



L'aile nord du bâtiment abrite les services : Les locaux d'accueil et d'administration, les salles d'animation (salle TV, salles de séjour, ateliers, salons de jeux...) et les bureaux de soins se trouvent au 2^{ème} étage. La cuisine, la blanchisserie, les locaux techniques et un service mortuaire se trouvent au 1^{er} étage.

L'établissement répond aux normes relatives à l'accueil de personnes handicapées et aux normes de sécurité incendie.

Toutes les chambres, d'une surface de 20m², sont individuelles, avec un balcon avec vue, ou un accès direct dans le jardin, et adaptées à l'accueil de personnes handicapées et dépendantes.

Chaque chambre dispose d'un cabinet de toilettes personnel avec douche de plain pied, lavabo, WC, sèche-serviettes, ainsi que d'équipements de confort et de sécurité : appels soignants, volet à commande électrique, climatisation réversible, prise de téléphone, etc.

Les chambres du service d'hébergement temporaire bénéficient d'un service téléphonique qui peut être mis en service dès l'arrivée dans le service sur demande. Le tarif pratiqué comprend l'abonnement, la mise à disposition du matériel et le coût de la communication.

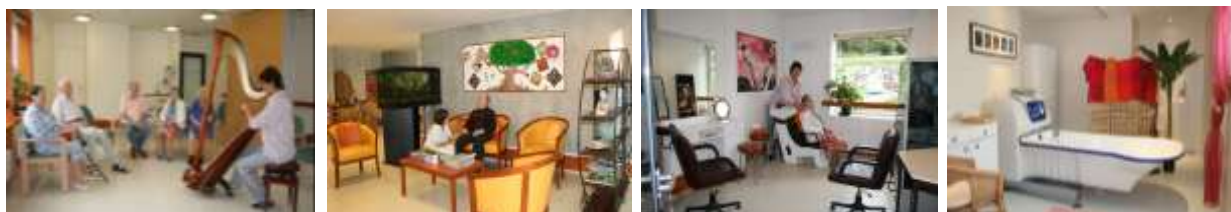
La chambre est meublée avec :

- un lit à hauteur variable et avec plusieurs positions de confort,
- un bureau - commode ou une table, et une chaise,
- un fauteuil, éventuellement un pouf,
- un petit meuble à deux étagères (quarts de rond de 50 cm et 35 cm).
- un support TV avec prise TV à proximité,
- un placard intégré comportant une partie "rayonnages" et une autre "penderie",
- des rideaux - panneaux de tissus coulissants (cloisons japonaises).

Des objets ou petits meubles personnels peuvent être apportés pour personnaliser sa chambre au sein de l'EHPAD.

L'établissement est soumis à des règles strictes pour la prévention en matière d'incendie. Toutes les chambres sont équipées d'un détecteur de fumée relié à un tableau d'alarme incendie. Nous rappelons qu'il est interdit de fumer dans les chambres, ainsi que sur l'ensemble de l'établissement.

Des changements de chambres peuvent s'opérer en cours de séjour, à la demande du résident et de sa famille ou à la demande de l'équipe médico-sociale après consultation du résident et de sa famille.



Les soins



Une équipe pluri-disciplinaire est à votre service pour assurer les soins :

- Elle est composée d'un médecin coordinateur, gériatre à mi-temps, de six infirmières dont un cadre infirmier, d'aides soignantes diplômées et d'aides médico-psychologiques, d'auxiliaires de vie sociale et agents de service qualifiés, d'une psychologue, de deux psychomotriciennes, d'une ergothérapeute et d'une animatrice. Les soins médicaux sont assurés par des médecins libéraux. Les actes de kinésithérapie, d'orthophonie, de pédicurie sont assurés par des intervenants libéraux.
- Elle établit à l'entrée du résident son dossier de soins et d'accompagnement qui comporte les outils nécessaires à la bonne gestion et réalisation de ses soins et de l'aide à apporter. Les actions mises en œuvre préservent autant que possible l'autonomie, les rythmes et les habitudes de vie du résident; elles sont le plus possible personnalisées. Elles sont définies et adaptées périodiquement.

Le service hôtelier



• Les repas

Ils sont élaborés à la résidence par nos trois chefs-cuisiniers, avec l'aide d'une diététicienne. Les goûts et les habitudes alimentaires de chacun sont pris en compte tout en veillant au respect de l'équilibre alimentaire. Chaque résident peut apporter ses suggestions et de faire part de son avis. Une groupe de "discussion autour des repas", ouvert à tous, se réunit tous les trimestres.

Les repas sont servis dans chaque salle à manger, selon les horaires suivants :

- Petit déjeuner : service à partir de 8H15 jusqu'à 9H00
- Déjeuner : service à 12H00- fin du repas à 13H00
- Goûter : à partir de 15h30
- Dîner : service à 18h30- fin du repas à 19H15 et à partir de 18H00 pour les personnes ayant besoin d'une aide au repas, par le personnel soignant.

Les familles ou amis des résidents peuvent déjeuner avec leur parent ou ami dans des salons appropriés à la demande.

• La blanchisserie

Le résident apporte son linge personnel ainsi que son nécessaire de toilette. Une liste de vêtements et d'effets personnels est remise au résident à l'entrée. Le linge personnel doit être marqué au nom du résident (noms tissés). Le linge des résidents confié au service de blanchisserie est restitué au minimum une fois par semaine.

Le linge et les effets personnels sont apportés et renouvelés autant de fois que nécessaire par le résident ou sa famille ; le linge de toilette et de maison est fourni et entretenu par l'établissement en lien avec un prestataire.

• L'entretien des locaux

Le ménage des chambres est assuré par le personnel de l'établissement en fonction des besoins de chacun et les locaux collectifs sont nettoyés régulièrement.

L'entretien et la maintenance des matériels, équipements et installations techniques sont assurés exclusivement par le personnel ouvrier ou les techniciens compétents, à l'exception du matériel appartenant aux résidents qui supportent la charge de sa maintenance.

L'animation



L'animation est assurée au quotidien par l'équipe soignante et l'animatrice, dans le souci du respect des attentes et des capacités de chaque résident.

Des activités variées et adaptées sont proposées régulièrement : soins esthétiques, gymnastique douce, cinéma, lecture, activités manuelles, jeux de société, lotos, sorties, anniversaires, fêtes et événements exceptionnels, chorale, jardinage, etc.

Certaines activités se font en lien avec nos partenaires sur le village : l'École maternelle et primaire, la Médiathèque, le Relais assistantes maternelles, les joueurs de cartes.

Un calendrier d'animation mensuel est affiché aux différents étages de l'établissement.

Une association favorisant l'animation est présente dans l'établissement.

Des bénévoles viennent régulièrement rendre visite aux résidents les plus isolés.

Les services "coiffure dames" (2 fois par mois), "coiffure messieurs" (1 fois par mois) et "pédicure" sont assurés par des professionnels extérieurs et payants.

Les frais de séjour



Les frais de séjour se composent de deux tarifs fixés annuellement :

- **Le tarif "Hébergement"** comprend principalement les frais d'hôtellerie, de restauration, d'entretien du linge, d'entretien des locaux, d'entretien et de maintenance des matériels et équipements, d'animation, les charges financières et d'amortissement des immobilisations.

Le tarif hébergement est à la charge du résident et de ses obligés alimentaires (conjoint, ascendants, descendants). Pour l'EHPAD, il est possible de percevoir l'Aide Personnalisée au Logement (APL) et de bénéficier de l'aide sociale sous réserve de l'acceptation de son dossier par les services de la CAFAL et du Conseil Général.

- **Le tarif "Dépendance"** recouvre les prestations d'aide et de surveillance nécessitées par la perte de tout ou partie de son autonomie pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie courante et l'accompagnement psychologique et relationnel. Le niveau de dépendance est évalué à l'entrée puis réévalué régulièrement. Une allocation personnalisée à l'autonomie (APA ou ADPA) est versée par les conseils généraux pour couvrir en partie les frais de dépendance.
- **Le financement des soins** est assuré par l'assurance maladie qui délivre à l'établissement les moyens relatifs aux rémunérations et charges du personnel médical et paramédical salarié (médecin coordonnateur, infirmières, psychomotriciens, ergothérapeute, ainsi qu'une partie des rémunérations des aides soignantes). Le budget de soins de l'établissement ne comprend pas la fourniture des médicaments et des produits de soins, certains matériels médicaux (fauteuil roulant personnalisé, appareils d'optique médicale, correcteurs de surdité, prothèses dentaires ...), les rémunérations des actes des médecins libéraux et autres intervenants à titre libéral : kinésithérapeutes, orthophonistes, pédicures, les frais de transport, les analyses médicales, les frais de radiologie.
- **Réservation – Avance** : Il est possible de réserver sa chambre avant d'entrer à condition d'en acquitter les tarifs hébergement et dépendance dans leur intégralité. Une avance d'un montant égal à un mois d'hébergement est demandée à l'entrée. Pour les services d'Hébergement temporaire et d'Accueil de jour, voir les fiches annexes.

Nous sommes à votre écoute.